

Information concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la république de Turquie sur le commerce des produits couverts par le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier

L'échange des instruments de notification de l'accomplissement des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et la république de Turquie sur le commerce de produits couverts par le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (signé à Bruxelles le 25 juillet 1996) ayant eu lieu le 31 juillet 1996, cet accord entre en vigueur, conformément à son article 20, le 1^{er} août 1996.
